

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

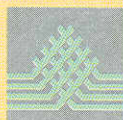
L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE EN 2000

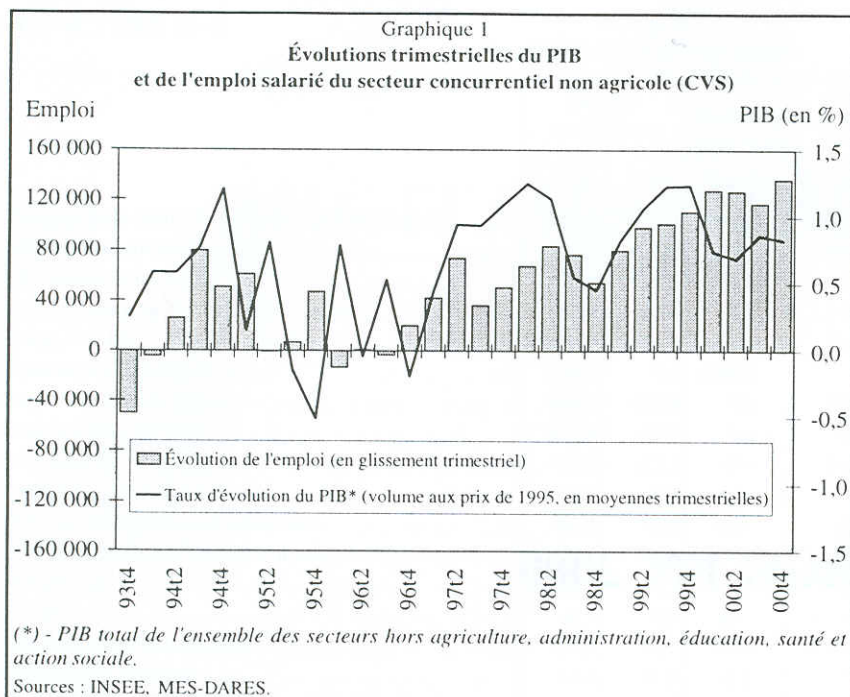
Avec près de 550 000 emplois supplémentaires et un recul de 428 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1, l'année 2000 dépasse les résultats positifs des trois années antérieures.

La croissance économique, supérieure à celle de l'année 1999 (+3,3 % contre +3,0 %), est principalement à l'origine de ces résultats. L'industrie redevient créatrice d'emplois après 10 années successives de suppression, la construction dépasse les bons résultats de 1999, et le tertiaire continue d'assurer le plus gros des créations. Dans ce contexte favorable, la part des nouveaux emplois en CDI grandit. Toutefois l'intérim, en lien étroit avec la reprise de l'industrie, connaît une progression sensible.

Les politiques de l'emploi contribuent aussi activement à ces résultats. On estime que l'ARTT est à l'origine d'environ 30 % des créations nettes d'emplois du secteur concurrentiel non agricole. Les mesures de politique d'emploi ciblées sur des publics particuliers sont recentrées sur les jeunes et les publics prioritaires de la loi de lutte contre les exclusions, ce qui favorise le recul du chômage de ces catégories. Toutefois, pour la première fois depuis la reprise de 1997, le nombre total de bénéficiaires de ces dispositifs spécifiques est en baisse (-1,8 %).

Le taux de chômage, au sens du BIT, recule très nettement de 10,4 % à la fin 1999, à 9,0 % à la fin 2000. Néanmoins, le nombre des demandeurs d'emplois qui exercent une activité réduite s'accroît, ainsi que le nombre de ceux qui recherchent un emploi à temps partiel ou à durée limitée (catégorie 2 et 3).





Quatrième année consécutive de création d'emplois, l'année 2000 a bénéficié d'une activité économique favorable et des effets d'une politique de l'emploi vigoureuse. Soutenu par la demande intérieure, le rythme de croissance du PIB total s'est établi à 3,3 % en moyenne annuelle, soit un rythme légèrement supérieur à celui de l'année 1999 (+3,0 %) (graphique 1), au dessus de la plupart de ses partenaires européens.

Alors que l'emploi non salarié est resté à peu près stable depuis 1997, l'emploi total (y compris le contingent, en forte baisse) progresse de 546 000 postes en 2000, après 478 000 en 1999 (tableau 1). Ces résultats sont largement supérieurs à ceux enregistrés pendant les précédentes années fastes, 1988 et 1989, où 277 000, puis 330 000 emplois avaient été créés.

Tableau 1
Évolution de l'emploi par secteur d'activité (nomenclature NAF)

	Niveau brut (en milliers)			Variations annuelles brutes (en milliers)		Variations annuelles brutes (en %)		Variations en glissements semestriels CVS (en %)			
	1998	1999	2000	1999	2000	1999	2000	99.1	99.2	00.1	00.2
Salariés	20 379	20 886	21 478	507	592	2,5	2,8	-	-	-	-
<i>Agriculture</i>	<i>292</i>	<i>285</i>	<i>285</i>	<i>-7</i>	<i>0</i>	<i>-2,4</i>	<i>0,1</i>	-	-	-	-
Secteur concurrentiel non agricole	13 761	14 147	14 651	386	504	2,8	3,6	1,3	1,5	1,8	1,7
Industrie	4 049	4 037	4 102	-12	65	-0,3	1,6	-0,4	0,1	0,7	0,9
dont : IAA	533	537	536	4	-1	0,8	-0,2	0,6	0,1	0,6	-0,9
Biens de consommation	735	720	720	-15	0	-2,0	0,0	-1,1	-1,0	-0,2	0,3
Automobile	282	285	291	3	6	1,1	2,0	-0,1	1,2	0,8	1,1
Biens d'équipement	806	805	818	-1	13	-0,1	1,6	-0,2	0,0	0,5	1,2
Biens intermédiaires	1 456	1 452	1 500	-4	48	-0,3	3,3	-0,5	0,2	1,5	1,8
Énergie	237	239	239	2	0	0,8	0,0	-0,5	1,2	-0,6	0,6
Construction	1 117	1 151	1 211	34	60	3,0	5,2	1,5	1,5	2,3	2,8
Tertiaire (1)	8 595	8 960	9 338	365	378	4,2	4,2	2,0	2,2	2,2	1,9
dont : Commerce	2 608	2 673	2 770	65	97	2,5	3,6	0,9	1,5	1,8	1,7
Transports	961	1 000	1 042	39	42	4,1	4,2	1,8	2,2	2,0	2,1
Activités financières	656	660	672	4	12	0,6	1,8	-0,8	1,2	0,8	1,1
Activités immobilières	311	323	333	12	10	3,9	3,1	0,5	3,4	1,3	1,8
Services aux entreprises (2)	2 520	2 710	2 864	190	154	7,5	5,7	4,5	3,1	3,3	2,4
Services aux particuliers	1 539	1 595	1 658	56	63	3,6	3,9	1,7	2,0	1,9	1,9
Tertiaire (3)	6 326	6 454	6 544	128	90	2,0	1,4	-	-	-	-
dont : CES-CEC-CEV(4) et emplois jeunes ..	458	509	513	51	4	11,1	0,8	-	-	-	-
Non-salariés	2 467	2 475	2 463	8	-12	0,3	-0,5	-	-	-	-
Emploi total (hors contingent)	22 846	23 361	23 943	515	582	2,3	2,5	-	-	-	-
Emploi total (y compris contingent)	22 949	23 427	23 973	478	546	2,1	2,3	-	-	-	-

(1) - Hors administration, éducation, santé et action sociale.

(2) - Les intérimaires sont comptabilisés dans ce secteur.

(3) - Administration, éducation, santé et action sociale.

(4) - Contrat emploi solidarité, contrat emploi consolidé et contrat emploi ville.

N. B. : les effectifs de l'industrie, de la construction et du tertiaire sont estimés en nouvelle nomenclature NAF à partir des statistiques UNEDIC et de l'enquête ACEMO du Ministère de l'emploi et de la solidarité. Il s'agit de résultats bruts au 31 décembre de chaque année. Les variations semestrielles CVS correspondent aux estimations trimestrielles d'emploi salarié publiées conjointement par l'INSEE et la DARES.

Sources : MES-DARES, INSEE, UNEDIC.

L'industrie créée à nouveau des emplois

Le secteur concurrentiel non agricole (1) bénéficiant d'une croissance encore plus soutenue (+3,7 % en moyenne annuelle) (2) crée, à lui seul, un peu plus de 500 000 emplois salariés, après 386 000 en 1999. En 2000, les trois grands secteurs d'activité – industrie, construction, tertiaire – sont créateurs d'emploi cette année.

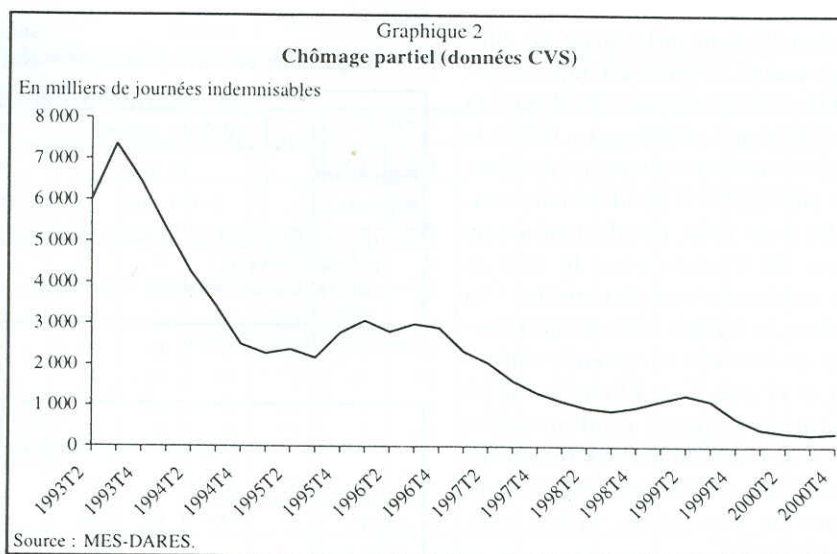
Après dix années successives de suppression d'emplois, l'industrie redevient fortement créatrice d'emplois, grâce notamment au dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises. Le redressement, amorcé au second semestre 1999, se confirme au cours de l'année 2000. Après avoir été déficitaires en 1999, les industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement affichent les meilleurs résultats de ce secteur. Le secteur des biens de consommation qui n'a cessé de supprimer des emplois depuis 1989, stabilise ses effectifs, ainsi que ceux de l'énergie et des industries agricoles et alimentaires.

Année particulièrement faste pour la construction

Grâce à la bonne tenue du bâtiment non résidentiel, aux derniers chantiers « Périssol », à la baisse de la TVA à 5,5 % décidée fin 1999 pour les travaux d'entretien de logement, ainsi qu'aux conséquences des intempéries de décembre 1999, l'emploi dans la construction a connu une croissance particulièrement vive (+5,2 %).

Le secteur tertiaire concurrentiel demeure, quant à lui, le plus gros pourvoyeur d'emploi avec 380 000 créations (soit les trois quarts des nouveaux emplois du secteur concurrentiel non agricole). Tous les secteurs d'activité sont créateurs d'emploi, les services aux entreprises et le commerce ayant la contribution la plus importante.

Enfin, 90 000 nouveaux emplois apparaissent dans le secteur tertiaire non concurrentiel (3) en 2000, soit moins qu'en 1999, en raison notamment de la stabilisation des effectifs



en emploi aidé (CES, CEC, et emplois-jeunes) : 4 000 postes cette année après 51 000 en 1999.

Progression des CDI et de l'intérim

Les créations nettes d'emploi s'accompagnent de mouvements de main d'œuvre plus intenses. De nombreux salariés trouvent, en effet, plus facilement un emploi conforme à leurs souhaits dans un contexte d'offres abondantes : au premier semestre 2000, le taux de rotation (4) atteint 10,3 % dans les établissements de 10 salariés ou plus, soit plus de 1 point supplémentaire en un an. Suite au mouvement amorcé depuis trois ans, la part des CDI dans les embauches augmente. Elle atteignait 29 % des embauches au 1^{er} semestre 2000, après 26 % et 23 % respectivement aux 1^{ers} semestres 1999 et 1998. Ce mouvement est particulièrement net dans la construction où la part des CDI dans les embauches est désormais supérieure à celle des CDD. Les premiers bénéficiaires en sont les ouvriers qualifiés. On note également une amélioration de la situation des travailleurs âgés.

L'activité intérimaire a également progressé en 2000 à un rythme encore plus soutenu qu'en 1999, mais avec un ralentissement au second semestre. Au total, 14,5 millions de contrats ont été conclus (+13,5 % par rapport à 1999). En termes d'équivalents-emplois à temps plein (5), la croissance est de 17,3 % sur l'année (après

+12,5 % en 1999). L'industrie, qui est le premier utilisateur de cette forme d'emploi, enregistre une hausse de 16,6 %. Le secteur tertiaire connaît la plus forte progression (+23,3 %), et la construction la plus faible (+9,6 %).

Le chômage partiel revenu à son niveau d'avant 1974

L'année 2000 a été marquée par une nouvelle baisse du chômage partiel, revenu à son niveau d'avant 1974 (1 million et demi de journées autorisées, soit -64 % par rapport à 1999) (graphique 2). Dans les secteurs tra-

(1) - Il s'agit de l'ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

(2) - La DARES estime le PIB concurrentiel non agricole en soustrayant au PIB total, calculé par les comptes nationaux trimestriels, les valeurs ajoutées de l'agriculture et des services principalement non marchands.

(3) - Il s'agit de l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale.

(4) - Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (resp. des sorties) dans le trimestre à l'effectif du début de trimestre. Voir « Les mouvements de main d'œuvre respectivement au premier semestre 2000 » Premières Informations n°13.1 mars 2001.

(5) - Il s'agit ici de l'évolution de l'ensemble des missions effectuées sur l'année, converties en équivalents-emplois à temps plein. Ce volume de travail est égal au nombre de semaines effectuées par un salarié au cours d'une année et provient de l'exploitation réalisée par la DARES des fichiers UNEDIC de déclarations mensuelles des agences d'intérim. Voir aussi Jourdain C. : « Le travail temporaire en 2000 », Premières Synthèses, à paraître en août 2001.

ditionnellement utilisateurs du chômage partiel, la baisse est importante : -69 % dans l'industrie, -75 % dans la construction. Les demandes liées à la conjoncture économique ne représentent plus que 70 % des demandes contre 90 % en 1999. Les fluctuations au cours de l'année sont le fait de circonstances exceptionnelles : la tempête de la fin de 1999 (82 000 journées demandées au premier trimestre), et la crise de la filière bovine au quatrième trimestre (multiplication par 6 des demandes des industries agricoles et alimentaires, +20 % pour celles du commerce, +11 % pour l'agriculture).

Forte montée en charge des accords de réduction du temps de travail

Avec le passage à 35 heures des entreprises de plus de 20 salariés, le début de l'année 2000 a marqué la première étape du processus d'abaissement de la durée légale hebdomadaire du travail qui doit s'achever début 2002 pour les entreprises de 20 salariés ou moins. Une période de forte incitation à la RTT ouverte par la loi de Robien, puis poursuivie par la première loi Aubry, aménageait jusqu'à la fin 1999 la possibilité de devancer l'échéance de début 2000. Par la suite, une partie des nombreuses entreprises concernées qui n'avaient pas encore réduit leur temps de travail est alors entrée dans un processus négocié de réduction par un accord d'entreprise ou l'application directe d'accord de branche, ouvrant droit l'un et l'autre aux allègements de cotisations sociales instaurés par la seconde loi Aubry (aide structurelle). D'autres ont pu conclure des accords de passage aux 35 heures qui ne remplissaient pas les conditions de signature par les organisations syndicales ou d'approbation par le personnel : elles n'ont donc pas obtenu d'aide. D'autres encore ont pu passer aux 35 heures par décision unilatérale de l'employeur. Enfin les dernières ont continué d'appliquer un horaire collectif de travail supérieur à la nouvelle durée légale.

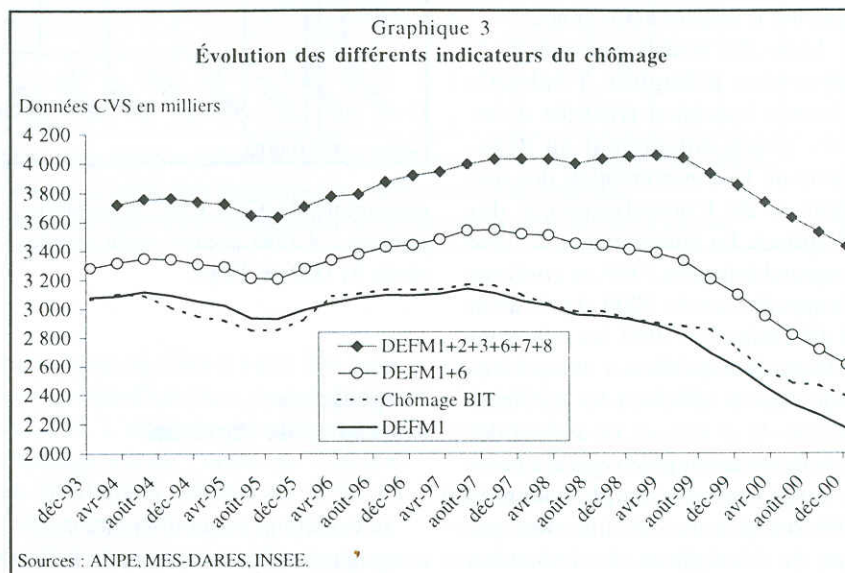
D'après l'enquête ACEMO, à la fin de l'année, 56,3 % des salariés à temps

Tableau 2
Répartition des entreprises signataires d'un accord de RTT par type d'aide

	Aide incitative (*) (Robien inclus)	Aide structurelle seule	Non éligibles	Sans aide (**)	Total
Entreprises	36 600	20 700	50	7 000	64 350
Effectifs	2 434 000	2 595 000	685 000	1 100 000	6 814 000

(*) - Une très grande partie de ces entreprises a également bénéficié, après 2000, de l'aide structurelle liée à la seconde loi Aubry.
(**) - Une partie de ces entreprises, remplissant les conditions d'éligibilité aux aides, a pu les obtenir par la suite.

Source : MES-DARES ; URSSAF.



complet des entreprises de plus de 10 salariés des secteurs concurrentiels non agricoles sont passés à 35 heures, contre 23 % un an auparavant, cette proportion est très variable selon la taille des entreprises : 72 % dans des unités de plus de 500 salariés, 62 % pour celles de plus de 20 salariés, 13 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés.

Pour les entreprises passées à 35 heures à la suite d'un accord collectif ou de l'application directe d'un accord de branche, on compte au total, à la fin de l'année 2000, plus de 64 000 unités, qui emploient 6,8 millions de salariés. Parmi eux, 0,7 million appartiennent à des entreprises non éligibles aux aides et 0,7 million à des entreprises éligibles qui ne les ont pas demandées (tableau 2).

L'ensemble de ces entreprises ont prévu de créer ou de préserver 350 000 emplois. Dans la mesure où certains emplois auraient de toute façon été créés ou maintenus, les effets nets de la RTT sur l'emploi sont de l'ordre de 240 000 depuis 1997, dont 165 000 sur 2000 (tableau 3).

Forte réduction de la durée du travail et modération salariale

En 2000, la durée collective hebdomadaire moyenne de travail a décru de 3,7 % dans les établissements de 10 salariés ou plus, passant de 38,03 heures fin décembre 1999 à 36,62 heures un an plus tard (6).

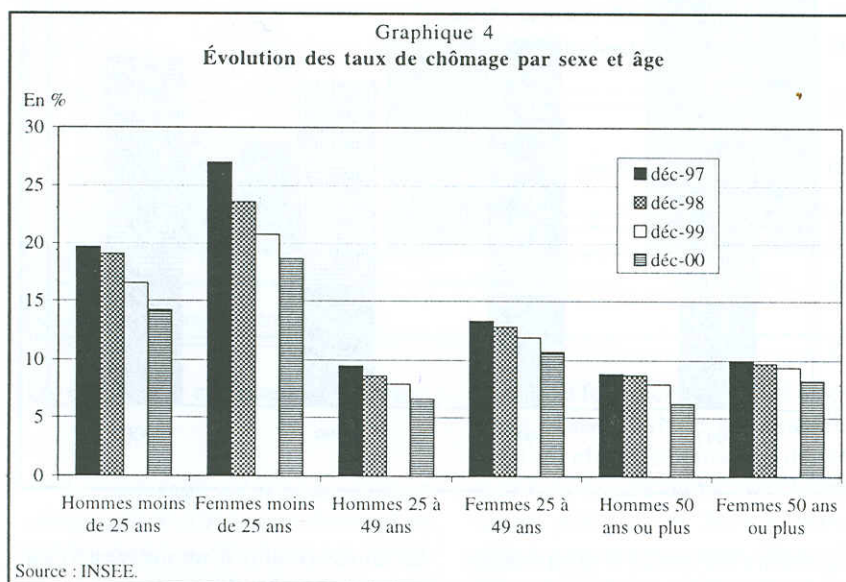
L'indice du salaire horaire de base des ouvriers a augmenté très fortement (5,1 %). Mais la mise en place de la réduction du temps de travail s'étant accompagnée d'un maintien des salaires mensuels dans la grande majorité des cas, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a progressé, lui, de 2,0 % en 2000. Ce qui représente une hausse du pouvoir d'achat de 0,4 % sur un an, en retrait par rapport à l'an dernier.

(6) - La baisse de cet indicateur pourrait surestimer la baisse effective de la durée collective, compte tenu de changements dans le mode de décompte de la durée effective lors du passage à 35 heures dans certaines entreprises.

Tableau 3
Estimation de l'effet des politiques de l'emploi sur les glissements semestriel et annuel de l'emploi et du chômage (*)

	Glissement annuel en milliers - Brut				Glissement semestriel en milliers - CVS							
	1997	1998	1999	2000	1997		1998		1999		2000	
					S.1	S.2	S.1	S.2	S.1	S.2	S.1	S.2
Effets des dispositifs spécifiques												
<i>Sur l'emploi</i>	10	39	37	- 10	- 8	17	18	20	22	14	3	- 13
marchand	17	5	- 1	- 8	11	5	1	3		- 2	- 2	- 7
non marchand	- 6	34	38	- 2	- 19	12	17	17	22	16	5	- 7
<i>Sur le chômage DEFM</i>	6	- 7	- 47	14	17	- 12	1	- 7	- 18	- 31		11
<i>dont</i>												
de l'emploi marchand aidé	- 13	- 4	1	7	- 9	- 4	- 1	- 3		1	1	5
de l'emploi marchand non aidé	5	- 28	- 30	2	15	- 10	- 14	- 14	- 17	- 13	- 4	5
des dispositifs de conversion	6	14	2	11	1	5	11	3		2	7	4
des stages de formation	3	6	8	9	5	- 3	4	2	3	2	4	3
des préretraites, dispenses de recherche d'emploi, ARPE	5	4	- 28	- 14	5		1	4	- 4	- 24	- 9	- 6
<i>Sur la population active</i>	16	32	- 10	4	9	6	19	13	4	- 17	3	- 2
Effets des exonérations générales												
<i>Sur l'emploi</i>	44	34	27	19	22	23	20	15	14	13	12	7
<i>Sur le chômage DEFM</i>	-36	-28	-21	-15	-18	-18	-16	-12	-11	-10	-10	-6
Effets de la RTT collective												
<i>Sur l'emploi</i>	7	14	56	165	2	5	7	7	13	43	106	59
<i>Sur le chômage DEFM</i>	-6	-11	-45	-132	-2	-4	-6	-6	-10	-35	-85	-48

(*) - Estimations DARES/mission analyse économique
Source : MES-DARES.



Net recul du chômage

Le nombre de chômeurs à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein (7) avait reculé de plus de 300 000 en 1999. Au cours de l'année 2000, il diminue de 428 000, soit une baisse de près d'un million depuis le pic de juin 1997. Pour les demandeurs d'emploi des catégories 1 et 6, la chute dépasse même 500 000 au cours de l'année 2000. De ce fait, le taux de chômage, calculé

selon la définition du BIT, se réduit fortement, passant de 10,4 % à fin 1999, à 9,0 % fin 2000 (graphique 3).

Cette amélioration concerne tous les publics, mais à des degrés divers pour les hommes et les femmes, les jeunes chômeurs et les plus âgés. Accompagnée par une politique active de soutien au marché du travail des jeunes (programme TRACE, contrats de qualification, contrat Emploi-jeunes), la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est notable (baisse de 18 % des DEFM de

catégorie 1). Elle est moins forte pour les plus de 50 ans (-10 %), en dépit des dispositifs freinant les licenciements de salariés âgés, ou favorisant les cessations anticipées d'activité. Le taux de chômage des plus âgés recule donc moins nettement (graphique 4).

Les entrées en chômage sont aussi en repli. Le reflux des inscriptions de demandeurs en catégorie 1, amorcé dès 1997, se poursuit en 2000 (-4,3 % après -2,4 % en 1999), avec toutefois un certain ralentissement au dernier trimestre. Il tient principalement à la baisse des premières entrées sur le marché du travail, à celle des fins de contrats à durée déterminée et, subsidiairement compte tenu de leur faible nombre, à celle des licenciements économiques. Au contraire, les entrées à l'ANPE faisant suite à une démission augmentent, reflet de la bonne conjoncture, de même que celles consécutives à une mission d'intérim, qui illustrent l'extension du recours à cette forme d'emploi par les entreprises au cours des dernières années.

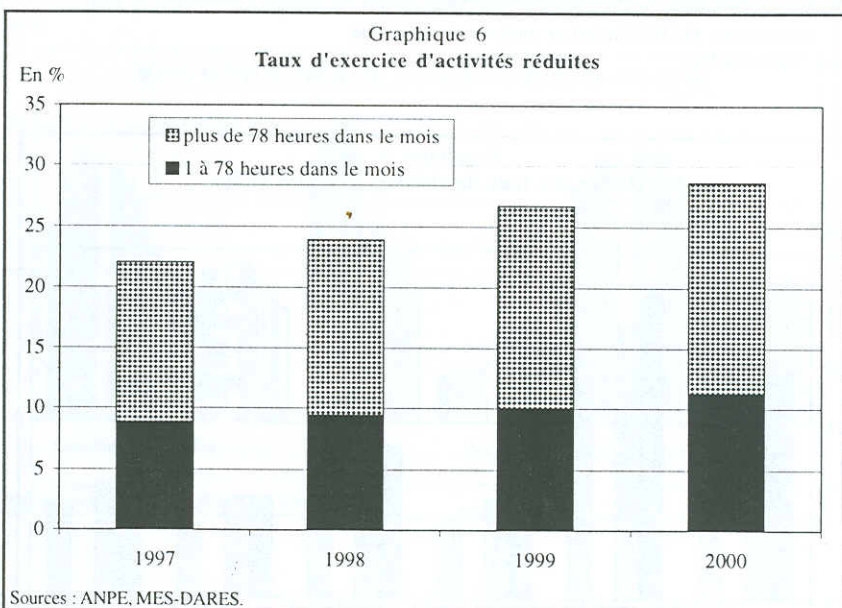
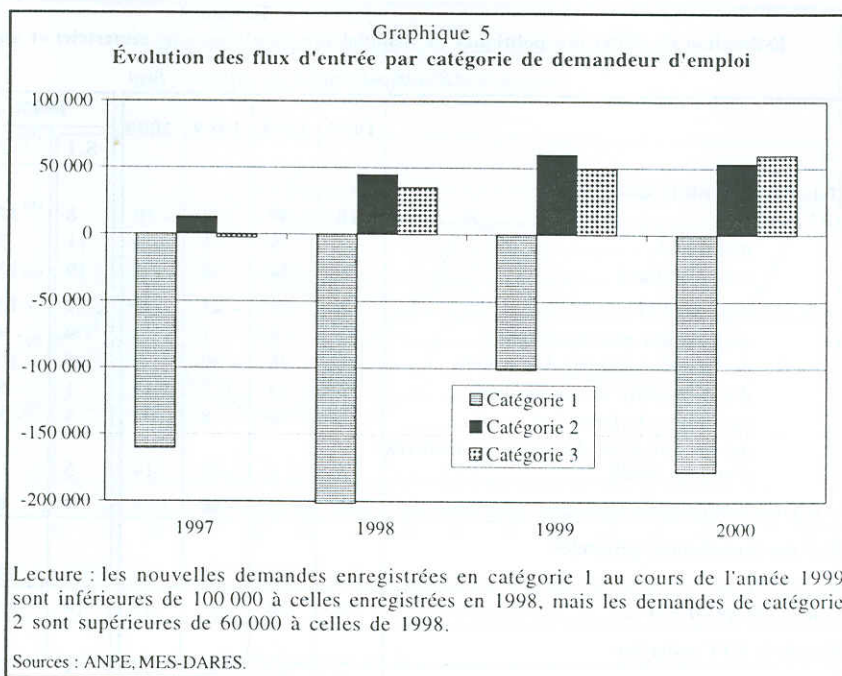
(7) - Inscrits en catégorie 1, sauf s'ils ont exercé une activité réduite ou occasionnelle de plus de 78 heures dans le mois, ce qui les fait passer en catégorie 6.

L'augmentation des demandes d'emplois atypiques s'accompagne d'une plus grande concomitance emploi et chômage

Les années précédentes avaient été marquées par une forte progression des emplois à temps partiel ou à durée déterminée. Il est indéniable qu'au plus fort des difficultés sur le marché du travail, certains demandeurs d'emploi ont réajusté leurs souhaits pour s'adapter aux nouvelles formes d'emploi. Le service public de l'emploi a lui aussi répondu à cette transformation du marché du travail par des classements plus fréquents des demandeurs d'emploi dans les catégories concernées. En 2000, les entrées à l'ANPE de personnes à la recherche d'un emploi à temps partiel (enregistrées en catégorie 2) ou à durée limitée (catégorie 3) continuent à progresser fortement, à peu près au même rythme que les deux années précédentes : 13 % en catégorie 2 et 27 % en catégorie 3. Toutefois, en dépit d'un accroissement de 110 000 du volume de ces entrées, l'année 2000 se solde par un recul de 65 000 du nombre total des entrées de toutes catégories (graphique 5).

L'évolution du nombre de personnes à la recherche d'emplois « atypiques » s'infléchit néanmoins. Plus nombreux fin 2000 que fin 1999, leur progression ralentit : la hausse n'est que de 3,6 % pour les catégories regroupant les demandes d'emploi à temps partiel (DEFM de catégorie 2+7), et de 20,3 % pour celles regroupant les demandes de CDD ou d'intérim (DEFM de catégorie 3+8), contre respectivement +15,2 % et +31,5 % en 1999. Grâce à une baisse significative des autres demandes d'emploi (-15,9 % pour les DEFM 1+6), le nombre total des demandeurs d'emploi (DEFM 1+2+3+6+7+8) a reculé de 11,1 % en un an.

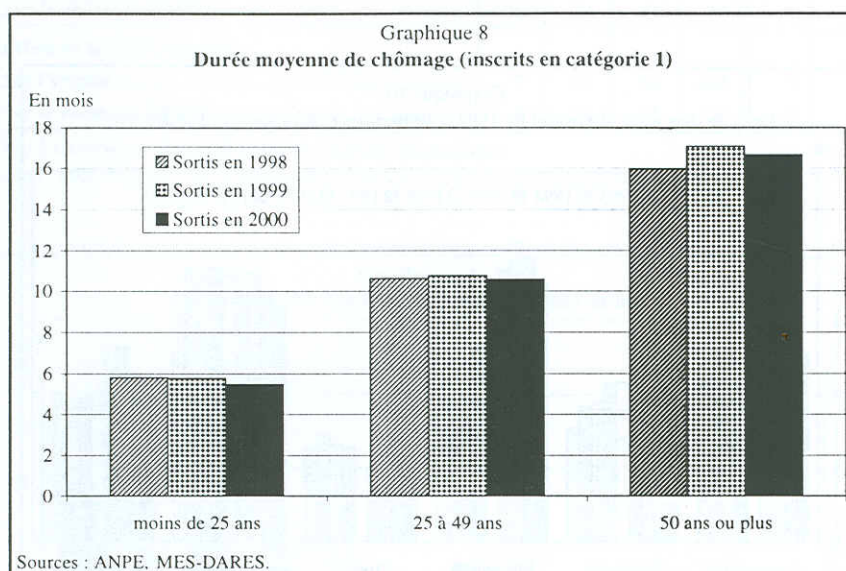
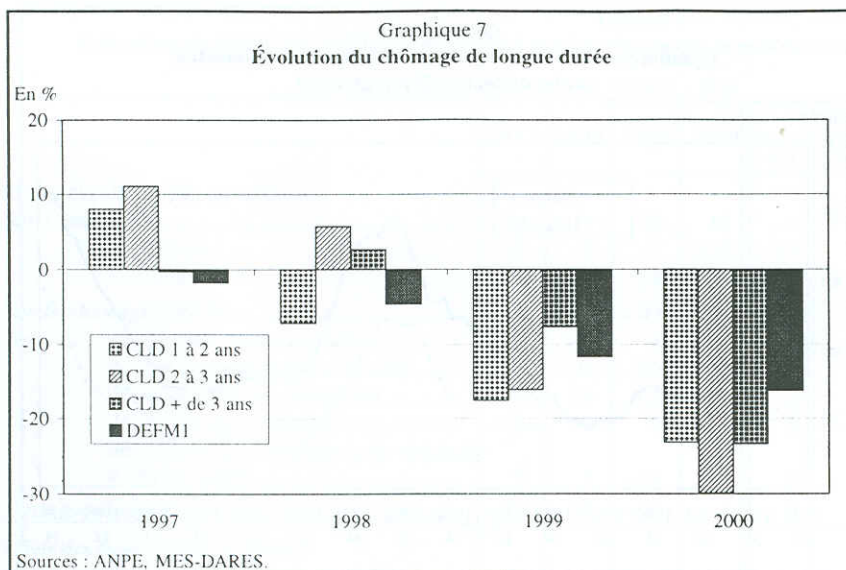
Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE qui exercent une activité « occasionnelle ou réduite » sont de plus en plus nombreux. En décembre 2000, 17 % des personnes à la recherche d'un emploi en CDI et à temps plein ont exercé une activité rémunérée pendant plus de 78 heures. Cette



proportion s'élève à 27 % si on compte tous les demandeurs qui ont travaillé au moins une heure dans le mois. La progression des activités réduites s'observe également pour les autres demandeurs, à la recherche d'une forme particulière d'emploi. Mais ce comportement d'activité est nettement plus fréquent en catégorie 3, où se retrouvent en particulier les intermittents du spectacle ainsi que nombre d'intérimaires. Le taux d'exercice d'activités réduites atteint 40 %. Au total, presque 30 % des demandeurs d'emploi de toutes catégories sont aujourd'hui de façon concomitante en emploi et au chômage (graphique 6). En 2000, ce sont les activités de fai-

ble durée (moins d'un mi-temps) qui se sont plus développées.

La pratique des activités réduites est facilitée par les règles d'indemnisation du chômage qui permettent, sous certaines conditions, le cumul des revenus d'activité avec tout ou partie de l'allocation (dispositifs dits « d'intéressement »). Fin 1998, la loi de lutte contre les exclusions a étendu ces dispositifs visant à lutter contre les « trappes à inactivité » susceptibles de piéger les bénéficiaires de minima sociaux. Cette modification a contribué à développer le travail à temps partiel des chômeurs bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité ou du RMI (8).



La durée du chômage diminue

Le chômage de longue durée a commencé à refluer massivement en 1999 (graphique 7). Avec une baisse de quelque 240 000 chômeurs inscrits depuis plus d'un an en catégorie 1, l'année 2000 apparaît tout à fait exceptionnelle. L'indicateur chute de 24,8 % (-15 % en 1999) alors que l'ensemble des DEFMI perd 16,2 % (après -11,7 % en 1999). Le poids du chômage de longue durée s'établit donc à 32,9 % (en données brutes) à la fin décembre 2000 ; il était encore de 38,0 % deux ans auparavant.

Le reflux du chômage de longue durée est facilité par la réduction du nombre des entrées au chômage et par la multiplication des chances de sortie précoce favorisée par la conjoncture. La mise en œuvre d'actions spé-

cifiques a fortement contribué à ce résultat. Ainsi, l'ANPE a poursuivi en 2000 ses efforts en direction des chômeurs de longue durée avec la montée en puissance du Service personnalisé pour un nouveau départ (9). Une modification réglementaire aménageant l'accès à la dispense de recherche d'emploi a pu également jouer (10).

Si, d'une façon générale, le temps passé à la recherche d'un emploi diminue, les durées de chômage restent très dispersées et certains publics sont tout particulièrement défavorisés. Ainsi, les chances de sortir plus ou moins rapidement du chômage sont fortement liées à l'âge du demandeur d'emploi. Les jeunes restent inscrits en moyenne moins de 6 mois, les adultes de 25 à 49 ans un peu moins de 11 mois et les plus âgés environ 17 mois (graphique 8).

Des difficultés de recrutement allant de pair avec des embauches nombreuses

Dès 1999, des employeurs ont exprimé des difficultés de recrutement dans les métiers de l'informatique puis dans la construction, dans certains segments de l'industrie, dans l'hôtellerie-restauration, et pour l'embauche de chauffeurs routiers. En 2000, ces difficultés se sont étendues, notamment dans les bassins d'emploi à bas taux de chômage et avec un emploi dynamique (Alsace, Franche-Comté, Pays de la Loire).

La proportion d'employeurs de l'industrie ou de la construction qui déclarent des difficultés de recrutement dans les enquêtes d'opinion de l'INSEE (11) n'a cessé d'augmenter depuis 1998, pour atteindre des niveaux jamais atteints par le passé, supérieurs même à ceux observés en 1990 (graphique 9). Ce niveau est stable depuis le troisième trimestre 2000, autour de 80 % pour le bâtiment et de 55 % pour l'industrie, bien que le taux de chômage se situe encore à un niveau élevé. Dans l'industrie, les employeurs évoquent ces difficultés d'abord pour les recrutements de cadres (indiquées par 30 % des employeurs), pour ceux de techniciens et d'ouvriers qualifiés (là encore, par environ 30 % d'entre eux) mais aussi dans le cas des ouvriers non qualifiés (par 24 % d'entre eux), malgré, pour ces derniers, un fort taux de chômage (environ 17 %). La proportion élevée de contrats à durée limitée, CDD ou intérim, offerts aux ouvriers non qualifiés, pourrait expliquer ce paradoxe.

(8) - Voir Bernard S., Canceill G. « Le travail occasionnel des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique » Premières Synthèses, mai 2001, n° 20.1.

(9) - Voir Micheau J., Poujouly C., Pomier P. « Le SPNDE : programme français d'accompagnement des chômeurs », Premières Synthèses, mai 2001, n° 18.1.

(10) - En 1999, la possibilité d'être dispensé de recherche d'emploi, qui concerne les demandeurs d'emploi indemnisés, a été étendue sous certaines conditions aux personnes âgées de 55 ans à 57 ans et demi.

(11) - Il n'y a pas d'enquête équivalente pour le tertiaire, secteur qui regroupe environ 2/3 de l'emploi concurrentiel non agricole.

La croissance de l'emploi s'est accompagnée d'une amplification des embauches. Entre mars 1998 et mars 2000, les effectifs se sont accrus en moyenne par an de 1,9 %, et les embauches de +8 %. L'amélioration de la conjoncture pousse, en effet, un certain nombre de salariés à démissionner pour rechercher un meilleur emploi. Ce mouvement, déjà constaté en 1999 (12), s'est accéléré ensuite, pour ralentir à la fin de l'année 2000.

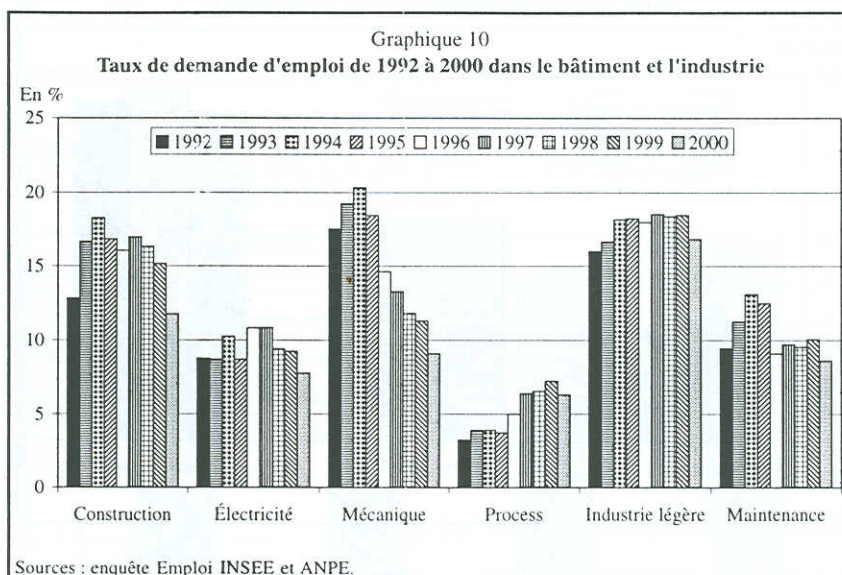
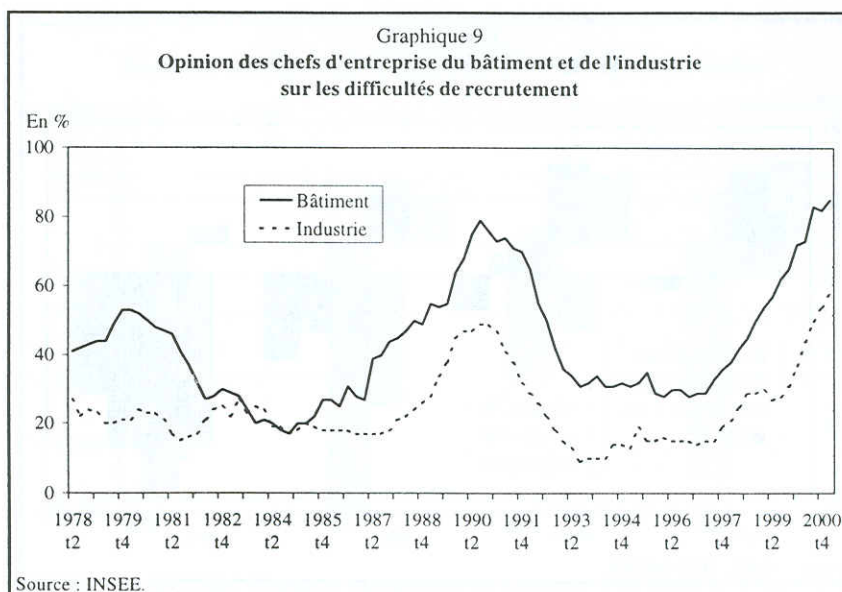
L'expression des difficultés de recrutement est allée de pair avec des embauches nombreuses. Globalement ces difficultés ne se sont donc pas traduites par des pénuries de main d'œuvre, même si localement, sur certains métiers, les tensions ont pu se traduire par des vacances de poste (13). Les demandeurs d'emploi ont pu s'orienter vers d'autres métiers, plus attractifs, et les employeurs n'ont pas été aussi sélectifs qu'ils l'avaient été par le passé. En 1998 et 1999, ce sont les salariés ayant déjà une expérience professionnelle ou les chômeurs les plus qualifiés qui ont le plus profité de la reprise des embauches. En 2000, les chômeurs de longue durée, les jeunes sans expérience professionnelle ont, à leur tour, profité des embauches. Par ailleurs, le phénomène de déclassement à l'embauche des jeunes sortant du système éducatif, observé durant les années 90, s'estompe quelque peu pour les diplômés de l'enseignement supérieur long. Mais cette inflexion demeure pour les jeunes moins qualifiés.

Ces tensions sont très diverses selon les métiers. Dans le bâtiment et pour certains domaines de l'industrie (la mécanique, l'électricité), le taux de demande d'emploi (14) baisse sensi-

(12) - Voir Amar M. et Viney X. « Recruter en 1999, des difficultés plus ou moins vives suivant les métiers recherchés ». Premières Synthèses 2000.06 N°22.1.

(13) - Aucune enquête ne permet aujourd'hui d'apprécier le nombre d'emplois vacants. Une enquête de la DARES abordera bientôt ce sujet. Mais divers indices (enquête tests menée par la DARES, enquêtes de l'ANPE) semblent indiquer que ces difficultés ne se traduisent que très rarement par un abandon du projet d'embauche et que le poids des emplois vacants serait très réduit, de 1 à 2 %.

(14) - Le taux de demande d'emploi rapporté pour un domaine professionnel les demandeurs d'emploi qui se positionnent sur ce domaine à l'ensemble des actifs du domaine.



blement, il est d'environ 10 % en mars 2000 (graphique 10).

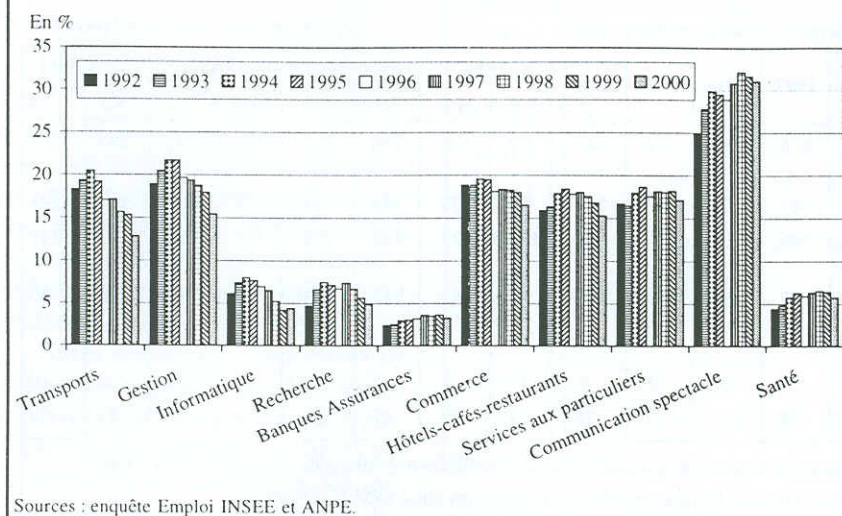
Dans le tertiaire, ce ratio est très faible pour les métiers très qualifiés de l'informatique et de la recherche (graphique 11). Mais il reste particulièrement élevé dans d'autres domaines du tertiaire qui pourtant ont été créateurs d'emploi (métiers de la communication et du spectacle, de la gestion et de l'administration, du commerce, de l'hôtellerie-restauration ou encore des services aux particuliers). Cela traduit, notamment pour l'industrie, la faible attractivité de certains secteurs et métiers vis-à-vis des salariés ou des jeunes sortant du système éducatif. A l'inverse, les métiers du tertiaire arrivent à mieux capter les demandeurs d'emploi.

Les jeunes et les publics prioritaires demeurent les cibles privilégiées de la politique spécifique de l'emploi

La baisse du nombre des entrées dans les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi, enregistrée dès 1997, s'est amplifiée durant l'année 2000 (-7,8 % par rapport à 1999). Elle touche chacune des grandes catégories de mesures, secteur marchand et secteur non marchand, accompagnement des restructurations, à l'exception des actions de formation et d'insertion (tableau A).

Ce mouvement, qui recouvre des évolutions contrastées, masque le dé-

Graphique 11
Taux de demande d'emploi de 1992 à 2000 dans le tertiaire



Sources : enquête Emploi INSEE et ANPE.

veloppement des dispositifs concernés par la loi relative à la lutte contre les exclusions. Notamment, les entrées dans le programme TRACE (trajet d'accès à l'emploi), qui proposent aux jeunes les plus en difficulté d'engager un parcours d'insertion, suivent le plan prévu de montée en charge avec 49 000 nouveaux bénéficiaires. De plus, le programme d'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN) complète le dispositif d'aide à la création d'entreprises (ACCRE), avec au total une augmentation de 8 % des entrées.

La formation en alternance se développe : après la pause de 1999, les embauches sur contrat de qualification reprennent, tout comme celles sur contrat d'adaptation ou d'orientation. Enfin, les entrées en contrat d'apprentissage continuent de croître.

Dans les autres mesures du secteur marchand, les entrées diminuent : dans les emplois bénéficiant de l'abattement forfaitaire temps partiel (-20 % en 2000), dans les contrats initiative emploi (-10 %), recentrés depuis mi-1996 vers les publics prioritaires (jeunes et chômeurs de longue durée) et dans le secteur de l'insertion par l'économique (-13 %).

Dans le secteur non marchand, les entrées dans le programme « nouveaux services-emplois jeunes » poursuivent le schéma de développement (73 000 nouvelles entrées en 2000), les entrées en contrats emploi-solidarité (CES) diminuent (-12 %), en partie compensées par la croissance des

entrées en contrats emploi-consolidé (CEC) : recentré à la fin de 1998 en faveur des publics les plus démunis, ce dispositif poursuit l'évolution amorcée en 1999.

Le contexte économique favorable explique que les entreprises fassent moins appel aux mesures d'accompagnement des restructurations (-18 %). Les actions d'insertion et de formation auprès des adultes, et notamment les SIFE, sont en baisse sensible (-12 %).

L'impact important des mesures générales de la politique de l'emploi

Contrairement à 1999, où le recul du nombre des entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi s'était néanmoins soldé par un accroissement du nombre de leurs bénéficiaires en fin d'année (+1,6 %), en 2000, flux et stocks diminuent (15) (tableau 3). Ces variations du nombre de bénéficiaires des politiques ciblées ont des effets sur l'évolution de l'emploi et du chômage (16).

L'année 2000 enregistre ainsi une contribution légèrement négative à l'évolution de l'emploi (-10 000) après les effets fortement positifs estimés en 1998 et 1999 (+40 000 chaque année). La responsabilité en incombe essentiellement aux dispositifs ciblés sur l'emploi marchand dont les

effets se sont progressivement amenuisés depuis 1996. En 2000, l'effet négatif s'explique par la diminution du nombre de bénéficiaires de la mesure d'abattement temps-partiel affectée par les dispositions de la seconde loi sur les 35 heures, et par la baisse des contrats initiative-emploi (CIE).

De même, les aides à l'emploi non marchand, après avoir fortement contribué aux hausses de l'emploi en 1998 et 1999 (+35 000 par an), ont été plus neutres en 2000. Les effets encore fortement positifs des dispositifs « Emplois Jeunes » (+25 000) et « Emploi Consolidé » (+10 000), sont annulés par la forte baisse du nombre de contrats emploi-solidarité (-35 000). Compte tenu de l'accélération de cette baisse, la neutralité de l'année 2000 traduit des effets positifs au premier semestre, négatifs au second.

L'effet correspondant de ces dispositifs d'aide à l'emploi sur le chômage est de +10 000. Mais il faut aussi tenir compte des dispositifs ciblés sur la formation et sur les retraits anticipés d'activité. D'une part, la diminution du nombre de bénéficiaires de stages et de conventions de conversion contribue à une hausse de +20 000 chômeurs. D'autre part, la baisse du nombre de préretraités AS-FNE n'est qu'en partie compensée par la hausse du nombre de bénéficiaires de l'ARPE et par la mise en œuvre du nouveau dispositif CATS, avec un effet global de l'ordre de +10 000 chômeurs.

(15) - Le bilan de la politique spécifique de l'emploi s'appuie sur le comptage des flux d'entrées et une estimation du stock des bénéficiaires. Les flux d'entrées sont un bon indicateur de l'effort réalisé au profit de nouveaux bénéficiaires pour une période donnée. Ces entrées (flux) peuvent diminuer ou augmenter sur une période, alors que l'évolution du nombre des bénéficiaires (stock) varie selon les entrées de la période et les entrées des périodes antérieures.

(16) - Ces effets tiennent compte de ce que certains emplois bénéficiant d'aides auraient été créés sans le dispositif (effets d'aubaine), et d'effets d'appel sur le marché du travail qui conduisent des inactifs à entrer sur le marché du travail. Pour la détermination des coefficients « emploi » et « chômage » correspondant à chaque mesure, voir DARES, 1996, 40 ans de politiques d'emploi, La Documentation française.

Tableau 4
Bilan des évolutions de l'emploi et du chômage au cours des dernières années

	Glissement annuel en milliers - Brut				Glissement semestriel en milliers - CVS							
	1997	1998	1999	2000	1997		1998		1999		2000	
					S.1	S.2	S.1	S.2	S.1	S.2	S.1	S.2
Variation de l'emploi (1)	203	355	478	546	99	106	188	167	226	257	284	264
Variation des DEFM (cat 1+2+3 hors activités réduites) (2)	-47	-64	-268	-349	39	-79	-45	-13	-51	-207	-191	-148
Variation de la population active * (3)=(1)+(2)	156	291	210	197	138	27	144	154	175	50	93	116
Variation des ressources en main d'œuvre ** (4)	166	163	176	160	83	83	82	82	88	88	80	80
Impact des mesures de politique de retrait d'activité sur les ressources en main d'œuvre (5)	14	24	-18	6	11	2	15	9	0	-20	3	0
Écart *** (3)-[(4)+(5)]	-25	104	52	31	44	-58	47	64	88	-18	11	36

(*) - Il ne s'agit pas ici en toute rigueur de la population active mais d'un indicateur calculé à partir des évolutions de l'emploi et des DEFM.
(**) - Ces variations sont calculées à partir de l'évolution tendancielle de la population active (estimation INSEE / DARES).
(***) - Cet écart peut s'expliquer par l'imprécision des estimations et par d'éventuels effets de flexion conjoncturelle des taux d'activité.

Source : MES-DARES.

Au total, l'effet des dispositifs ciblés est donc de +40 000 chômeurs, après -5 000 en 1999. Mais si l'on tient compte de la hausse des dépenses de recherche d'emplois (DRE) en 2000 (+7 %) après celle de 1999 (+15 %), l'effet global n'est plus que de +15 000 sur le chômage, après -50 000 en 1999. Cette baisse des effets de ces politiques sur le niveau de l'emploi et du chômage s'accompagne d'un recentrage des dispositifs sur les personnes les plus éloignées de l'emploi. Au total, ces politiques doivent ainsi contribuer plus fortement à la lutte contre les exclusions.

Avec l'abaissement des cotisations sociales portant sur les bas salaires depuis 1993, puis avec les lois « Robien » et « Aubry » de réduction collective du temps de travail, les mesures générales de la politique de l'emploi occupent une place prépondérante, autant du point de vue de leurs effets sur l'emploi et sur le chômage, que du nombre des personnes qu'elles concernent. L'effet sur l'emploi des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires est estimé à +20 000 en 2000, soit un effet sur le chômage de l'ordre de -15 000. Compte tenu de la montée en charge des accords de réduction du temps de travail, mais aussi des délais nécessaires entre la mise en place d'un accord et la réalisation des embauches correspondantes, l'effet de la réduction du temps de travail est, quant à

lui, estimé en 2000 à +165 000 créations nettes d'emplois, après +55 000 en 1999. L'effet correspondant sur le chômage est de l'ordre de -130 000 en 2000 après -45 000 en 1999. La forte augmentation du nombre d'accords d'entreprises de plus de 20 salariés en fin d'année 1999, pour bénéficier d'aides incitatives ou pour se mettre en conformité avec la durée légale, explique un effet sur l'emploi plus important au premier semestre 2000 (+105 000) qu'au deuxième (+60 000).

La contribution directe de la politique de l'emploi, c'est-à-dire sans prise en compte des autres effets d'entraînement de l'économie, peut alors être estimée pour l'année 2000 à environ +175 000 emplois, après +120 000 en 1999 et +90 000 en 1998. Au cours de ces trois années caractérisées par une croissance annuelle supérieure à 3 %, la politique de l'emploi a donc joué un rôle procyclique, expliquant environ 30 % des créations d'emploi, alors qu'elle avait eu un rôle contracyclique dans la précédente phase de forte croissance, à la fin des années quatre-vingt (17).

En 2000, la croissance historique de l'emploi total (+546 000), et la forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi appartenant aux catégories les plus proches de la définition du BIT (catégories 1+2+3 hors activités réduites, -349 000) témoignent d'une augmentation de la population active

toujours très dynamique (près de +200 000), comparable à celle de 1999 (tableau 4).

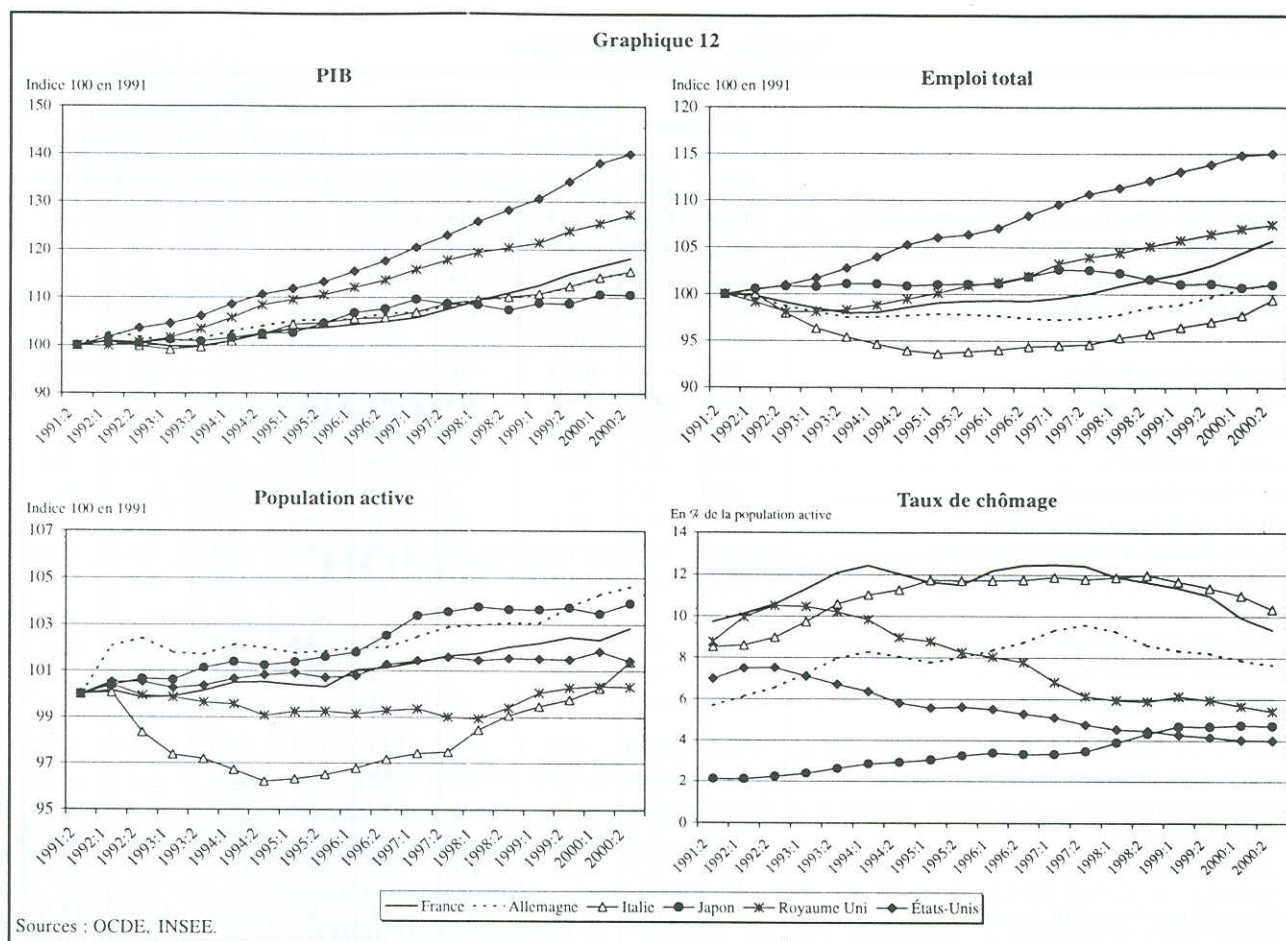
Cette progression observée de la population active est compatible avec ce qu'indique l'évolution spontanée des ressources en main d'œuvre, sur la base de l'évolution tendancielle de la population active (+160 000), et de l'impact des dispositifs favorisant le retrait d'activité (+6 000). Outre les aléas de mesure, l'écart entre ces deux approches de la population active peut être expliqué par des effets de flexion conjoncturelle des taux d'activité, les fortes hausses de l'emploi incitant des inactifs à entrer ou à revenir sur le marché du travail.

Une baisse plus prononcée du chômage en France que chez ses principaux partenaires

La croissance de l'activité économique a été forte en 2000 chez les principaux partenaires de la France. C'est particulièrement le cas aux États-Unis où elle atteint +5 %. En Europe, elle

(17) - Voir Boulard N. et Gubian A., pour une comparaison des périodes 1987-1989 et 1997-1999, « La politique de l'emploi en 1999 », Premières Synthèses, décembre 2000, n°52.2.

Graphique 12



est un peu plus modeste, 3 % en moyenne, mais supérieure à son rythme tendanciel. En outre, elle y apparaît très homogène : 3,2 % pour la France, 3 % pour l'Allemagne et la Grande-Bretagne, 2,9 % pour l'Italie. Avec +1,7 %, le Japon est resté en queue de peloton (graphique 12).

La hiérarchie des rythmes de croissance de l'activité économique ne reflète toutefois qu'imparfaitement les performances en matière d'emploi. Certes, le Japon a connu une baisse de son emploi total de l'ordre de -0,2 % en 2000, alors que les autres pays enregistrent des créations nettes. Mais les résultats des États-Unis res-

sent globalement en deçà de ceux des pays européens : 1,3 % (soit moins qu'en 1999) contre +2,4 % en France, +1,9 % en Italie, +1,5 % en Allemagne et +1 % au Royaume-Uni. Par rapport à ces principaux partenaires, la croissance de la France a donc été particulièrement riche en emplois au cours de l'année 2000.

Dans la plupart des pays, la baisse du chômage s'est poursuivie, en lien avec ces évolutions de l'emploi total : le taux de chômage s'est maintenu au Japon, il a fléchi aux États-Unis, mais moins nettement qu'auparavant, tandis qu'en Europe, la diminution du chômage s'est plutôt accélérée. La

France enregistre une baisse particulièrement prononcée (1,5 point en moyenne annuelle). Le reflux du chômage a également été significatif en Italie. En revanche, les progrès ont été plus lents en Allemagne et au Royaume-Uni.

DARES (18)

(18) - Michel Amar, Odile Brégier, Geneviève Canceill, Emilie Quéma, Raphaël Cancé, Karl Even, Frédéric Lerais, Vladimir Passéron, Serge Zilberman.

Tableau A
La politique spécifique de l'emploi

	Entrées (en milliers)		Evolution 2000/1999 (en %)	Stocks (en milliers)		Évolution du stock entre le mois de l'année n et le mois de l'année (n-1), en %			
	1999	2000		31/12/99	31/12/00	30/06/99	31/12/99	30/06/00	31/12/00
Emploi aidé dans le secteur concurrentiel	962,4	921,1	-4,3	1 593	1 547	0,5	-0,9	-2,3	-2,9
Abaissment de coûts salariaux	503,0	422,9	-15,9	950	869	-2,3	-3,6	-7,1	-8,5
Abattement temps partiel	222,3	176,0	-20,8	484	454	3,7	3,4	0,0	-6,3
Exonérations pour l'embauche de salarié	104,9	106,5	1,5	155	157	10,7	6,2	3,1	1,1
C.R.E. + C.I.E.	156,1	140,3	-10,1	294	258	-14,9	-14,3	-15,4	-12,2
Convention de coopération	19,7	0,0	-100,0	16	0	5,6	-41,2	-89,8	-100,0
Formation en alternance	405,9	443,8	9,3	575	611	5,7	4,8	6,8	6,2
Contrat d'apprentissage	223,8	232,8	4,0	374	384	5,0	5,2	5,3	2,7
Contrat de qualification	116,7	132,3	13,4	154	168	10,6	5,7	6,5	9,4
Contrat de qualification adulte	3,2	6,5	ns	3	7	ns	ns	ns	ns
Contrat d'adaptation ou d'orientation	62,2	72,2	16,1	45	51	-4,6	-6,6	9,5	15,4
Aide à la création d'emploi et d'activités	38,7	41,7	7,6	22	27	0,0	0,2	5,3	19,6
ACCRES (a)	38,7	37,5	-3,2	22	23	0,0	0,0	-2,0	2,0
EDEN	0,1	4,2	ns	0	4	ns	ns	ns	ns
Insertion par l'économie	14,8	12,7	-13,9	46	41	3,2	-10,8	-7,8	-11,1
Entreprises d'insertion	14,8	12,7	-13,9	8	8	9,8	7,1	12,1	8,3
Associations Intermédiaires (b)	68,8	66,7	-3,0	38	33	2,3	-13,6	-10,6	-14,9
Emploi aidé dans le secteur non concurrentiel	619,1	564,0	-8,9	509	513	12,1	11,3	5,9	0,8
Contrat Emploi-Solidarité	403,2	355,7	-11,8	223	185	-14,2	-10,3	-8,3	-17,2
Contrat Emploi-Consolidé	120,3	132,6	10,2	112	126	14,2	16,4	10,9	12,2
Contrat Emplois Ville	4,0	2,6	-35,5	3	2	-62,1	-55,1	-37,7	-38,2
Contrat Emploi Jeune *	91,7	73,1	-20,2	170	200	140,5	62,2	26,3	17,4
Actions d'insertion et de formation **	183,6	163,0	-11,2	67	57	-9,7	-11,5	-14,1	-15,0
Stages d'Ins.et de Form. à l'Emploi (c)	155,4	137,5	-11,5	59	51	-6,4	-13,5	-14,3	-14,3
Stages d'Accès à l'Entreprise (c)	23,1	22,1	-4,4	6	5	-32,0	24,2	-3,4	-17,9
Stages FNE-cadres (c)	5,0	3,4	-31,9	2	2	-21,8	-24,2	-38,9	-27,5
Trajet d'accès à l'emploi	36,3	49,3	35,6	29	62	ns	ns	234,5	117,8
Accompagnement des restructurations	151,8	124,0	-18,3	166	142	-14,9	-16,7	-16,6	-14,4
Convention de Conversion (d)	100,2	75,4	-24,7	40	30	-7,4	-4,6	-20,6	-27,0
Mesures du FNE (d)	26,3	22,7	-13,4	7	6	-37,4	-37,8	-29,8	-17,8
Prétraite Allocation Spéciale FNE (d)	12,0	8,1	-32,7	73	60	-18,4	-19,6	-20,0	-18,9
Prétraite Progressive (d)	13,4	11,6	-13,2	45	41	-9,0	-16,6	-11,5	-9,0
Cessation anticipée de certains travailleurs salariés (CATS)	0,0	6,2		0	6				
Alloc.de remplacement pour l'emploi (d)	45,2	37,6	-16,7	85	87	10,9	9,9	10,4	2,6
Dispense de recherche d'emploi	-	-	-	325	349	5,4	14,7	15,7	7,3
Ensemble ***	1 962,1	1 809,7	-7,8	2 745	2 694	1,7	1,7	0,3	-1,8

(*) - Hors contrats de droit public. (**) hors programmes auprès des jeunes.

(***) - Le total général ne comprend pas TRACE, ce dispositif regroupant des bénéficiaires passés dans diverses mesures.

N.B. : - Pour certaines mesures, les flux et les stocks sont soumis d'un trimestre à l'autre à de fortes variations saisonnières.

- Tous les flux d'entrées correspondent à des embauches ou des contrats signés, sauf :

(a) nb de bénéficiaires ; (b) nombre de personnes mises à disposition au cours du dernier mois de trimestre, non cumulable ;

(c) entrées en stage ; (d) premiers paiements ; ns : non significatif.

Sources : DARES, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JC DM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 721,55 Francs / 110 Euros Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.